

FICHE MÉMO

APPELS PROVISIONNELS

Mes appels de cotisations personnelles en 2021

- ▶ La MSA a suivi en 2020 les préconisations des Pouvoirs Publics et n'a pas effectué le prélèvement de l'émission annuelle 2020 en date du 2 décembre 2020. **La date limite de paiement est repoussée au 27 janvier 2021.**
- ▶ Les adhérents dont la facture 2020 comporte un prélèvement seront prélevés à cette date, en tenant compte des éventuels versements déjà effectués.
- ▶ Les adhérents n'ayant pas opté pour le prélèvement pourront régler le solde par virement en mentionnant dans les références du virement leur **numéro de sécurité sociale + NS*+ 2020** pour une meilleure identification.

*NS = Cotisations de Non Salarié Agricole en votre qualité d'exploitant agricole

Coordonnées bancaires de la MSA d'Alsace :

IBAN : FR76 1720 6007 7049 1160 9601 020

BIC : AGRIFRPP872

Pour nous permettre d'identifier vos paiements, merci de préciser à chaque fois votre numéro de sécurité sociale + NS + l'année concernée.

Calendrier de paiement des cotisations personnelles d'exploitant agricole en 2021

Date limite de paiement	Précision
27 janvier 2021	Solde éventuel de l'émission annuelle 2020
16 avril 2021	1 ^{er} appel provisionnel 2021 uniquement pour les chefs d'exploitation
Autour du 16 août 2021	2 ^{ème} appel provisionnel 2021 uniquement pour les chefs d'exploitation
Autour du 2 décembre 2021	Émission annuelle 2021

Date limite de Déclaration des Revenus Professionnels 2020 (DRP) : 16/08/2021